



Les objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires

Le Débat des Orientations Budgétaires (DOB) est l'occasion d'échanger sur le contexte budgétaire de la collectivité. Les dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales imposent de présenter, dans ce rapport, un certain nombre d'éléments financiers :

- Les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette de la Commune.
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Une « étude relative à l'impact pluriannuel » sur les dépenses de fonctionnement, des opérations d'investissement exceptionnel.

Ces dispositions placent ce débat au cœur de la procédure budgétaire pour permettre d'informer les élu(e)s sur la situation économique et financière de leur collectivité, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif qui interviendra au plus tard le 15 avril.

Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le budget du CCAS est un budget de fonctionnement. Il n'est donc porté aucune dépense d'investissement ni besoin de financement. De plus, l'ensemble du personnel est rémunéré sur le budget Ville et mis à disposition du CCAS. L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel figurent donc au budget communal.

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques des élus pour la commune.

Ce début d'année 2025 est fortement perturbée par le fait que le budget de l'Etat n'a pu être mis en place au mois de décembre mais le 06 février 2025.

Il est donc nécessaire que les membres du Conseil d'administration procèdent à ce débat qui répond aux objectifs suivants :

Rappeler quel est le contexte national et local

Dresser le bilan des actions 2024 et ouvrir le débat sur le contexte local et les orientations financières qui permettront de préparer le vote du Budget Primitif 2024 qui aura lieu à la fin du mois de mars en établissant une projection pour les années suivantes.

Nous vous soumettons les informations qui ont vocation à servir de base à la discussion, sachant que les décisions n'interviendront qu'au budget primitif de l'exercice budgétaire 2025.

I- Le contexte économique et social national et local :

1) Le contexte national :

L'année 2024 a été marquée par les crises climatiques, les tensions sociales persistantes, la dette, la dissolution de l'Assemblée nationale, l'instabilité politique et l'absence de vote du budget 2025 et donc l'absence de loi de finances jusqu'en début février.

Le gouvernement Bayrou a choisi de s'appuyer sur le texte que le Sénat examinait avant le 4 décembre. Le contexte des finances publiques est extrêmement dégradé avec un déficit budgétaire 2024 estimé à 6,1 % du PIB qui situe la France dans les toutes dernières places du classement. Le blocage depuis la dissolution de l'assemblée a alimenté une stagnation de la consommation des ménages, une recrudescence du chômage au travers, entre autres d'un accroissement des défaillances d'entreprises.

2) Le contexte local :

La Ville de Septèmes les Vallons dispose une capacité de désendettement située entre 3 et 4 ans, démontrant ainsi une gestion efficace tout en développant des projets d'envergure tels que la réhabilitation exemplaire de logements en centre-ville.

Le budget 2025 est un budget contraint en raison des efforts constants demandés par l'Etat envers les collectivités territoriales.

Quelques chiffres clés pour Septèmes les Vallons :

Population :

Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2023	11 434	
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2024	11 812	378 habitants de plus
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2025	12 098	286 habitants de plus
Soit 5,80 % d'augmentation de 2023 à 2025.		

Statistiques INSEE (base 2021) :

35,2 % de la population a moins de 30 ans (35,2 % en métropole) et 26,9 % est âgée de 60 ans et plus (26,5 % en Métropole).

- Nombre de ménages avec enfant : 2 224
- Part des ménages fiscaux imposés sur le revenu : 53 % (53,7 % métropole)
- Taux de pauvreté : 16 % (18,4 % métropole)
- Taux d'activité des 15 à 64 ans : 65,2 % contre 62,2 % sur le territoire de la métropole
- Taux de chômage des 15 à 64 ans : 10% (9 % sur le territoire de la Métropole Aix Marseille)

II- Le CCAS, une équipe au service des Septémois :

Le CCAS de la Ville anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Les objectifs du CCAS :

- Agir en faveur et aux côtés des septemois les plus vulnérables,
- Organiser les conditions d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation les plus qualitatives possibles,
- Favoriser l'accès à une offre de services adaptée aux besoins des publics,
- Accompagner les étapes du parcours de vie en personnalisant les réponses,
- Développer des actions collectives (gérer son budget, adopter des éco gestes, prévention santé...),
- Soutenir l'innovation en s'impliquant dans des réseaux institutionnels et associatifs
- Impulser ou participer à des dynamiques partenariales, au service de la solidarité.

Les effectifs du CCAS sont de 5 personnes :

1 directrice
1 éducatrice spécialisée en charge des mesures ASELL poste financé par le Département depuis aout 2015
3 agents d'accueil, dont chacun est spécialisé plus particulièrement sur un pôle : seniors et petite enfance, logement, emploi et insertion.

L'année 2025 sera marquée par le départ de la directrice ainsi que d'un agent d'accueil. Ceci a nécessité la restructuration de l'équipe : Promotion interne de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale au rang de directrice et recrutement d'un nouvel agent et d'une éducatrice spécialisée.

III- Bilan des actions mises en œuvre en 2024 et perspectives pour les années à venir :

Les administrés en difficulté se tournent naturellement vers le CCAS car il représente un échelon de proximité et devant la pression des demandes, il est nécessaire de nouer des partenariats avec un ensemble d'acteurs (Croix-Rouge et APF Handicap).

En 2024, les demandes concernant le maintien à domicile se maintiennent à un niveau élevé : Dossiers Allocations Maintien à domicile, portage de repas, téléassistance, domiciliation, aide à la complétude d'un dossier retraite....

Répondre à l'urgence sociale est un enjeu au quotidien, un devoir de solidarité envers nos administrés, un gage d'équité. De nombreuses demandes portent également sur l'obtention d'un logement qui corresponde à la situation familiale et financière. En effet, avec un taux de rotation très faible sur le territoire, les administrés rencontrent des difficultés pour trouver un logement et les demandes en attente demeurent aux environs de 600 demandes déposées au CCAS et non pourvues.

L'accompagnement aux démarches administratives qui se trouvent complexifiées du fait de l'éloignement progressif d'un certain nombre de service public : sécurité sociale, caisses de

retraites et centre des impôts...Le recrutement d'un travailleur social à 100 % est un atout non négligeable.

Pour 2025, la préparation budgétaire se situe toujours dans un contexte contraint.

A- Evolution des Dépenses et Recettes de fonctionnement du CCAS :

ANNEE	Compte administratif Dépenses	Compte administratif recettes hors résultat	Résultat antérieur à reporter	Compte administratif recettes avec résultat
2022	163 967,13	157 054,92	57 181,61	214 236,43
2023	200 045,89	186 107,54	50 269,40	236 376,94
2024	221 734,21	221 297,46	36 331,05	257 628,51
BP 2025	243 250,00	207 355,70	35 894,30	243 250,00

Chaque année, le résultat de l'exercice sera repris au budget primitif à la suite du vote du Compte administratif. On peut constater que les dépenses de fonctionnement augmentent en raison de la reprise de la fréquentation de nos espaces restaurants seniors. Le repas des seniors organisé par le CCAS en juin interrompu pendant la crise sanitaire a repris en 2023 ce qui explique l'augmentation du volume des dépenses.

B- Situation des aides aux familles et perspectives :

Nous avons vu un accroissement des domiciliations avec 12 domiciliations en 2022, 35 en 2023 et 53 en 2024. Rappelons que la domiciliation est une mission obligatoire pour le CCAS car il permet à la personne d'ouvrir ses droits. (Une majorité d'hommes (28) et de femmes (25) seuls et 1 couple seulement)

I. Les besoins alimentaires :

L'insécurité alimentaire est « une situation dans laquelle des personnes n'ont pas la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine »

1. Chèques d'accompagnement personnalisé et aide alimentaire :

Ils sont destinés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Il s'agit d'un secours accordé une fois par an et renouvelable à titre exceptionnel. Ces chèques permettent ainsi d'éviter une rupture de ressources et de pallier une situation difficile. En 2024, le budget a représenté 16 000 € pour 94 familles dont certaines ont eu recours à ces chèques à 2 ou 3 reprises.

En 2025 et jusqu'à la fin du mandat, il semble opportun de reconduire cette action avec un budget constant **16 000 euros**.

Le CCAS travaille en partenariat avec le Secours populaire et le Secours Catholique. A noter également un travail avec la Croix-Rouge Française qui a instauré des maraudes sur notre commune. D'ici la fin d'année 2025, des colis pourront être distribués sur inscription au CCAS.

Le CCAS a également confectionné 12 colis alimentaires.

Parce que l'aide alimentaire seule n'aide pas à viser l'autonomie, l'équipe du CCAS travaille à l'accompagnement comme un levier pour retrouver le chemin de l'autonomie et de l'émancipation. Pour cela, nous avons des actions d'accompagnement sur la gestion d'un budget en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales et nous travaillons aussi lorsque c'est possible un retour vers l'emploi en lien avec l'accompagnateur du PLIE et Mission Locale.

La ligne autre secours comporte les achats de denrées que le CCAS réalise pour confectionner des colis ainsi que des aides exceptionnelles accordées aux familles en situation de handicap.

C - Situation des aides pour l'enfance et la jeunesse et perspectives :

L'enfant est un être en pleine croissance, un adulte en devenir, qui n'a pas les moyens de se protéger seul.

Aussi, l'enfant doit faire l'objet d'un intérêt particulier et d'une protection spécifique. C'est dans cette optique que des textes proclamant la protection de l'enfant et de ses droits ont été adoptés.

Les droits de l'enfant sont des droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit à l'éducation et le droit à un niveau de vie décent.

C'est à ce titre que le CCAS a engagé un certain nombre de dispositifs :

1. Restauration scolaire :

Le CCAS accorde, sous critère de ressources, soit la gratuité soit la demi-gratuité de la restauration scolaire afin que les enfants puissent bénéficier d'un repas équilibré dans la journée.

En septembre 2022 la Ville a mis en place un tarif modulé qui développe 6 tranches échelonnées. En 2024, le tarif a été porté de 2.60 euros à 4 euros.

L'aide a été accordée en 2024 à 145 familles pour 14 137.80 €.

Pour mémoire, 112 familles en 2023, 86 familles bénéficiaires en 2022, soit une progression sensible du nombre de familles.

Depuis la rentrée 2017, Monsieur le Maire, par le biais de son CCAS, a sollicité auprès des services de l'Etat une subvention pour la restauration scolaire des enfants de familles réfugiées accueillies au Centre d'Accueil et d'Examen de Situation.

On constate qu'il est nécessaire d'augmenter cette ligne budgétaire. Il est donc proposé de fixer à **17 000 euros** pour les gratuités et demi-gratuités ainsi qu'un budget de **2 500 euros** pour les enfants du CAES (subventionné par l'Etat) : 9 familles pour 1 455.10 euros.

Cette année, la subvention a été pratiquement épuisée, aussi afin que les enfants accueillis à la restauration ne coûtent rien à la commune, nous déposerons une nouvelle demande.

2. Aide à la classe de découverte :

Une aide votée en conseil d'administration en février 2014 est attribuée aux familles en difficulté pour les frais restant à leur charge pour le paiement des classes de découverte.

Il est proposé de maintenir une inscription budgétaire à hauteur de **500 euros**. Ces dernières années, nous n'avons pas eu de demandes (pandémies, changement de réglementation...)

3. Aide à l'inscription aux Centres de Loisirs septémois :

Les seuils pour ouvrir les droits aux familles sont ceux de l'aide à la restauration.

La participation du CCAS complète celle de la Caisse d'Allocations Familiales. En 2024 nous n'avons pas été sollicité. Néanmoins, il est proposé de conserver l'inscription budgétaire à hauteur de **2 000 euros** pour les 2 prochaines années.

A noter, le centre de loisirs ALEES est désormais en gestion municipale.

4. Noël des enfants :

Chaque année un arbre de Noël est organisé avec un spectacle, la distribution d'un jouet et d'un goûter aux enfants issus de familles avec de petites ressources. 86 enfants contre 93 enfants en 2023 qui ont bénéficié d'un jouet et d'un sachet goûter. Comme à chaque manifestation, le foyer de l'enfance a également été invité à venir retirer 10 jouets pour les enfants qui y sont accueillis. On note une baisse de la fréquentation des familles au spectacle. Nous avons entrepris une réflexion pour modifier l'organisation et la date de cet événement.

Pour rappel le foyer de l'enfance a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'**Enfance**. Lorsque l'enfant a moins de 3 ans, nous facilitons autant que possible son intégration dans les effectifs d'une des crèches municipales.

Il est proposé de maintenir une inscription budgétaire à hauteur de 3 000 euros sur les deux prochaines années.

5. Aide au transport pour les étudiants boursiers :

Ce dispositif a été mis en place à la suite d'un travail mené avec le Comité d'Orientatoin sur l'Emploi pour établir quels étaient les obstacles à l'obtention d'un premier emploi : il en ressort que l'absence de diplôme était l'un des freins principaux et il nous a semblé utile de mener une politique incitative d'aide aux étudiants.

Attentif aux difficultés que peuvent rencontrer les jeunes septémois lors de la poursuite de leurs études, le CCAS a mis en place ce dispositif en 2013 afin de faciliter les déplacements vers les universités et les études post bac.

En 2024 cela a représenté 2340 euros pour 9 familles contre 1 420 euros pour 8 familles en 2023, ceci pour l'achat de cartes de transport.

Nous vous proposons de reconduire cette action en 2025 et 2026 avec un budget de **2 600 euros**.

D - Situation des aides aux seniors et perspectives :

En 2030, un Français sur 3 aura plus de 60 ans. Pour la première fois les + de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. On sait aussi que 92 % des Français souhaitent vieillir chez eux et les septèmes n'échappent pas à cette règle.

Nous essayons d'être au plus près des besoins des habitants et c'est pour cela que de nouvelles permanences ont vu le jour en 2022 et poursuivies depuis pour accompagner les administrés et leurs familles : Actions Générations Séniors (AGS) anciennement Géronto Nord (permanence le 1^{er} et 3^{ème} mercredi après-midi du mois) et France Alzheimer le premier vendredi du mois sur rendez-vous.

France Alzheimer :

Le conseil municipal a délibéré pour une adhésion à la charte "Ville aidante" de l'association France Alzheimer et maladies apparentées.

Considérant la nécessité de mener des actions d'accompagnement sur son territoire en direction des familles et des malades souffrant d'Alzheimer, Septèmes souhaite ainsi démontrer son intérêt et son engagement en faveur de la qualité de vie de ces personnes et de leurs proches aidants, pour l'émergence d'une société plus inclusive.

À des fins d'information, une nouvelle permanence gratuite se tient au CCAS, sur rendez-vous, chaque 1^{er} vendredi après-midi du mois. L'objectif est aussi d'accompagner et/ou d'orienter les usagers concernés, tant au niveau de la formation des aidants que du soutien des personnes malades.

En ce qui concerne le Pôle infos sénior AGS, le partenariat permet de :

- Travailler en collaboration avec l'équipe du CCAS sur les situations « complexes » des personnes âgées habitant Septèmes les Vallons,
- Evaluer et analyser les demandes, les besoins et leur contexte : recueil de données auprès de la personne âgée, la famille, et prévoir une visite à domicile si nécessaire afin de proposer une réponse adaptée,
- Mobiliser le réseau, les ressources territoriales et les dispositifs existants afin de les mettre au service des usagers et de leurs aidants,
- Elaborer, avec l'accord et la participation de l'utilisateur, un plan de préconisation et si besoin un plan d'intervention coordonnée en collaboration avec les acteurs de la prise en charge,
- Accompagner les usagers et leurs aidants dans la recherche de solution et aider à la prise de décision ainsi que dans l'élaboration de leur projet de vie La mission de l'Assistante de Coordination dans la définition de « situation complexe »
- Recueillir et analyser les éléments sur plusieurs motifs : rupture de soins, problématique de logement, pas d'ouverture de droit à la retraite, problématique de maintien à domicile, dettes, isolement social, ... une aide à la décision et à la définition des besoins peut s'engager.

1. Repas pris aux restaurants seniors :

Une forte augmentation de la fréquentation des espaces restaurant est enregistrée cette année avec 71 047.00 euros pour 9 977 repas pris. En 2023, 52 026 euros pour 8 004 repas et en 2022 6 504 repas pris pour 42 276,00 euros (post pandémie).

Outre l'augmentation de 24.65% du nombre de repas pris, le tarif a été revalorisé au 1^{er} septembre 2024 afin de pallier la hausse des prix des denrées alimentaires. Le ticket est donc passé de 6.50 tarif unique à 7€ pour les septèmes et 7.50 pour les hors-septèmes.

Pour notre facturation, les septèmes payent 5.70€ le repas et les invités payent 8€ le repas.

Une ligne budgétaire de **74 000** euros pour 2025 est envisagée ainsi qu'en 2026.

2. Portage de repas :

Avec la téléassistance, le portage de repas contribue au maintien à domicile de nos administrés. En 2023 le conseil d'administration s'est prononcé pour une augmentation de la participation de 1,80 à 2 euros par repas afin de prendre en compte l'augmentation du tarif que nous avons enregistré. Le CCAS a versé en 2024, 23 614 euros contre 22 151,85 euros en 2023. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année précédente notamment dû à une augmentation du nombre de bénéficiaires : 60 en 2024 contre 50 en 2023.

Une prévision de **24 000 euros est maintenue pour 2025** et en 2026.

3. Gratuité des transports RTM pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80 %, non imposables avant toutes déductions fiscales :

L'achat de cartes TRANSPASS a représenté 19 651,80 euros en 2024

Ce dispositif contribue à maintenir une certaine mobilité, à apporter une aide financière sur le coût du transport lorsque le senior se rend par exemple auprès du médecin ou encore aux activités organisées sur les espaces seniors. Lors des vœux Métropolitains, la présidente Mme VASSAL, a annoncé pourvoir une gratuité pour les enfants de -10 ans ainsi que pour les seniors de +65 ans. Aussi cette prise en charge par la métropole au 1^{er} septembre 2025 oriente une baisse de cette prévision budgétaire. Nous retenons 25% des 20 000 budgétés pour 2025 et réduirons de 95% en 2026 (5% conservés pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80 %,

Il est proposé de budgéter la ligne à **15 000 euros** en 2025.

4. Aides au chauffage :

L'augmentation des prix des fluides a impacté de façon notable les seniors disposant de petites retraites.

15 065,00 euros ont été octroyés à 58 familles en 2024 contre 15 635 € d'aide au chauffage pour 61 familles en 2022

16 000 euros seront à prévoir en 2025 et 2026.

5. Téléassistance :

Ce dispositif est mis en place en partenariat avec le Conseil Départemental. Le prestataire qui succède depuis 2016 à Mondial Assistance est VITARIS.

Le nombre de bénéficiaires est en forte augmentation cette année. 146 inscrits au 31 décembre 2024 contre 111 inscrits au 31 décembre 2023 et pour 118 en 2022.

Le coût de la téléassistance s'est élevé à 11 080 pour 12317.00€ de facturation en 2024 et 10 576 euros pour 10 814 euros de facturation en 2023.

Une prévision budgétaire de **11 500 euros** est envisagée en 2025 et 2026 si le nombre d'utilisateurs demeure stable.

6. Aide Personnalisée à l'Autonomie et demandes d'aide sociale :

32 dossiers d'APA et 14 dossiers d'aide sociale ont été remis par le service.

14 demandes d'aide sociale ont fait l'objet d'un placement en maison de retraite ou en foyer spécialisé.

2 dossiers en maison individuelle pour des demandes d'aide-ménagère.

5 dossiers d'obligation alimentaire

Le Chêne Vert accueille 90 résidents au 31.12.2024. Ils sont tous bénéficiaires de l'APA et 22 en Aide Sociale.

Les Lavandes (Etablissement d'accueil médicalisé pour personnes handicapées) accueille 56 résidents. Tous sont bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'hébergement.

7. Le secours d'urgence des seniors :

Il serait également utile de prévoir une ligne budgétaire pour un secours d'urgence de **500 euros** comme par le passé.

Nous avons utilisé sur ce solde en 2024 : 184.24€ pour un déplacement en ambulance.

8. L'aide à la complétude des dossiers retraite :

Depuis 2019, le CCAS est un interlocuteur référencé auprès de la CARSAT. Un agent du ccas a été formé afin d'accompagner les seniors dans la complétude des dossiers retraite. **21 dossiers en 2024.**

9. Le repas des seniors :

Le repas des seniors qui se déroule au mois de juin et le **colis de Noël** représentent des moments attendus de convivialité et de lien social pour toute une génération de septémois. Après 3 années d'interruption en raison de la crise sanitaire, il s'est déroulé le 5 juin 2024 à la salle Aixagone. 330 participants contre 349 participants en 2023.

Il est proposé de prévoir une inscription de **25 000 euros**. A noter que cette année, le tarif du prestataire devrait être plus important en raison de l'augmentation du prix des denrées.

10. Colis de fin d'année :

La distribution est effectuée au sein des club seniors

Le coût s'est élevé à 21 089,25 euros pour 1227 colis répartis entre 525 colis couple et 702 colis personne seule.

Nous avons livré 100 sachets de friandises pour les résidents de la maison de retraite du Chêne Vert pour un coût élevé à 497€.

Il est proposé en 2025 d'inscrire la somme de **22 000 euros** et de maintenir cette ligne à hauteur sur les années suivantes car nous avons augmenté la valeur d'un colis en 2023.

11. Portage de livres :

En lien avec le service culture, cette action a pour objectif de renforcer le lien social et de disposer d'ouvrages adaptés à la situation (livres en gros caractères). Une personne se rend au Chêne vert. La responsable de la médiathèque souhaite élargir l'offre aux Tourelles et aux Lavandes.

E- Situation des aides aux personnes en situation de handicap et perspectives :

La question de la place, des droits et de l'inclusion des personnes en situation de handicap constitue en enjeu sociétal si l'on souhaite prôner un vivre ensemble qui se base sur la singularité la réciprocité et la promotion de ce qui nous est commun.

Il est utile de prévoir une somme de **1 000 euros**, ligne budgétaire secours d'urgence. En 2024, 1415 euros ont été octroyés par la commission pour deux familles pour permettre à deux enfants de pratiquer des activités adaptées à leur handicap.

La Ville a la volonté que les personnes en situation de handicap aient le même accès aux droits que tout autre administré septémois. En 2024, nous avons débuté un travail partenarial pour mettre en place une charte handicap. Celle-ci sera construite à partir d'un diagnostic partagé entre les différents services de la Mairie ainsi que nos partenaires locaux et institutionnels.

IV- Les Recettes du CCAS :

Elles sont constituées pour l'essentiel par la subvention communale car le CCAS est le principal acteur de la politique municipale de solidarité et de lutte contre l'exclusion pour tous nos administrés fragilisés. Cette subvention d'équilibre devrait s'élever à **87 751,70** pour 2025.

La ville octroie également 1/3 du produit de la vente de concessions funéraires soit en prévisionnel pour 2025, **8 000 euros**.

Le Conseil Départemental attribue une dotation de **4 604 €** pour les dossiers d'aide sociale que le service instruit. Ce montant est immuable depuis de nombreuses années, le montant prévisionnel demeure donc inchangé pour 2025.

Le Conseil Départemental nous octroie un financement pour le suivi des mesures ASELL que nous estimons prudemment à **34 000 euros**.

Le produit de la régie pour la vente de repas pour les espaces seniors s'est élevé à 39 181,00 en 2023 puis à 58 242.50 en 2024. Soit une progression de 48.64%.

En 2025, la prévision de recettes s'établit à **62 000 euros** en raison de l'augmentation tarifaire du 1^{er} septembre 2024 qui sera effective toute l'année 2025.

Le produit de la participation à la téléassistance est estimé à **11 000 euros** en 2025.

Il faut enfin noter que le CCAS intègre chaque année son résultat reporté lors du vote du Budget Primitif qui s'élève pour cet exercice à **35 894,30 euros**.

V- Rappel succinct des actions menées par la Ville en matière d'action sociale :

✓ Le Micro-Crédit :

Il s'agit de prêts destinés à des personnes exclues du système bancaire et de prêts professionnels destinés à des chômeurs ou titulaires de minima sociaux créant leur entreprise.

Concrètement, les services du CCAS ont la possibilité d'établir un dossier qui sera soumis à CREA SOL qui décidera de la recevabilité de la demande.

Le micro-crédit vise à participer à l'insertion de l'administré et à contribuer à une amélioration de sa situation.

En 2023 et 2024, nous avons enregistré que deux demandes qui n'ont pu être prise en compte par Créa Sol compte tenu de la situation.

Nous poursuivrons cette action en 2025 avec la signature d'une nouvelle convention.

II. Le logement :

Le logement fait partie intégrante des besoins primaires de protection et de sécurité. Il est la condition première de l'autonomie personnelle et familiale. Il est le premier maillon de l'intégration dans la vie sociale et professionnelle. L'habitat est donc un espace indispensable à chacun pour construire son histoire, ce qui justifie sa reconnaissance en tant que droit.

1. Les impayés sur les factures énergétiques :

Le CCAS a signé une convention de partenariat avec le pôle solidarité EDF. Nous recevons des alertes pour nous informer des personnes en difficultés menacées de coupure. 45 familles ont été invitées à venir au CCAS (contre 85 en 2023) pour étudier ensemble la situation afin d'apporter des solutions : échéancier, dossier à constituer auprès du Fonds de solidarité au logement...

L'éducatrice spécialisée recrutée dans le cadre de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement reçoit les administrés en difficulté signalés par le pôle solidarité EDF et c'est souvent l'occasion d'établir un diagnostic plus approfondi et de déceler des situations délicates nécessitant un suivi plus régulier.

En 2024, 6 dossiers Fonds de Solidarité Energie ont été instruits avec un montant d'aide de ce jour à 625€ puisque 4 dossiers sont encore en cours de traitement.

2. Fonds de proximité eau :

Ce fonds, mis à disposition par les services de la Métropole, peut être sollicité par le CCAS auprès de la Société des Eaux Marseille Provence Métropole en positionnant des familles en difficulté pour le règlement de leur facture d'eau.

Cette année, 9 familles en ont bénéficié pour un total de 11 061.36€ € d'aide.

La convention a été signée jusqu'en 2029.

3. Lutte contre les expulsions :

Afin de limiter les expulsions, il est nécessaire d'intervenir le plus en amont possible, de préférence dès les premiers impayés de loyer afin de trouver des solutions qui permettent de rétablir la situation.

La Commission de prévention des impayés de loyer de Septèmes homologuée CCAPEX par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a examiné 173 situations en 2024, 299 situations en 2023 et 100 situations en 2022.

Cette commission est composée des différents services sociaux du secteur ; sont représentés le CCAS, la Maison de la Solidarité de Gardanne, la Caisse d'Allocations Familiales, l'association ACADEL, la Métropole et les bailleurs.

Hors séance, des situations concernant des locataires du parc privé ont nécessité l'intervention du secrétariat CCAPEX en tant que médiateur et situations du parc social.

L'éducatrice spécialisée qui intervient sur le dispositif ASELL apporte une vraie amélioration dans la prise en charge des familles en difficultés :

En 2024, 15 ménages ont été identifiés en ASELL Généraliste et 5 familles en ASELL Renforcée.

En 2024, le dispositif AMASE (Allocation mensuelle d'aide sociale à l'enfance) a été sollicité pour 4 familles avec enfants : 4 réponses favorables pour 1 200 euros

Nombre de Plan d'apurement de la dette locative : 13

Nombre de Protocole de cohésion sociale : 3

Nombre de diagnostic social et financier Assignation Tribunal : 3

Nombre d'accompagnement au tribunal : 6

La prise en charge des administrés septèmois a été ainsi améliorée.

4. Charte inter bailleurs :

Un travail a été engagé depuis 2015 avec les bailleurs du territoire. Nous avons réalisé une Réunion plénière le 14 mars 2024 dont l'ordre du jour était le suivant :

- *Gestion des déchets et des encombrants*
- *Situation du logement*
- *Echo travaux La Gavotte Peyret*
- *Santé mentale : Présentation du projet de 3Fsud*

Nous organisons d'ici juin 2025, de nouveaux diagnostics en marchant.

5. Convention de Lutte contre l'Habitat Indigne :

La lutte contre l'habitat indigne constitue un enjeu majeur qui a conduit la Ville à signer une convention le 26 octobre 2017. Le CCAS est engagé dans le comité de pilotage et participe à ce dispositif, notamment sur le volet accompagnement social des familles.

A - Situation de l'emploi et de la formation et perspectives

Dans un contexte de chômage élevé, l'accès à l'emploi constitue une préoccupation majeure des Français. Même si l'emploi n'est pas une compétence communale, la Ville est en première ligne pour répondre aux attentes de ses concitoyens et favoriser le retour à l'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi au 1^{er} janvier 2025 : 680 contre 646 l'an dernier (368 hommes et 312 femmes). 486 personnes sont indemnisables et 194 non indemnisables.

1. Prescription au Plan Local d'Insertion Emploi :

Lorsque le CCAS reçoit des personnes en situation financière difficile, l'emploi est bien souvent au cœur du problème. Il est alors de notre rôle d'inciter ces administrés à adhérer au dispositif PLIE qui leur permettra d'être suivis par un accompagnateur à l'Emploi.

En 2024 :

- 44 personnes résidant sur Septèmes les Vallons

Les résultats sont de 7 sorties :

- 6 sorties positives (emploi et formation)
- 1 sorties dynamiques (chantier d'insertion)

2. Prescription à la Mission Locale :

En 2024, une intervenante a assuré les permanences à la fois à l'Espace Jeunes et au Centre social de la Gavotte Peyret.

103 en suivi sur les permanences EJS/Cs La Gavotte dont 40 nouveaux inscrits

3. Prescription MOVE (Mobilisation Orientation Vers l'Emploi) :

L'intervenante du MOVE tient les permanences à la Gavotte Peyret. Elle a accompagné en 2024 50 septémois. L'action est reconduite en 2025.

4. Les clauses sociales pour les marchés Ville :

En 2024, nous avons eu la réhabilitation de la résidence val fleuri avec 5 lots concernés pour un total de 570 heures.

Pour 2025, nous aurons la rénovation de 3 espaces restauration en clause sociale.

B - Situation du logement et perspectives :

✓ Suivi du parc locatif social :

Depuis 2015, le service est désormais guichet d'enregistrement des demandes de logement social. L'administré septemois peut venir directement au CCAS pour faire enregistrer sa demande. La convention a été renouvelée au conseil municipal du 16 février 2023.

Le Service participe à toutes les commissions d'attribution afin de pouvoir soutenir les dossiers des administrés septemois.

Le service informe les usagers sur les dispositifs DALO et les dossiers Préfecture mal logés.

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES DE LOGEMENT

28 demandes sont enregistrées en préfecture « mal logés ».

10 demandes sont reconnues prioritaires DALO sur les demandes déposées en mairie.

587 demandes de logement sont déposées au CCAS au total dont

- 242 demandes de septemois.
- 109 demandes de rapprochement familial
- 236 demandes de non septemois

51 Attributions, soit 8.6 % du nombre total de demandes de logement réalisées en 2024 :

- o 13 HABITAT = 1
- o 3FSUD = 17
- o ICF = 9
- o VILOGIA = 24

C - Petite enfance :

Les crèches municipales :

2 structures sont présentes : l'accueil Multi Accueil Collectif-Multi Accueil Familial La Ronde des Pitchouns (35 berceaux en collectif et 8 en accueil familial). L'accueil MAC La Farandole avec 56 berceaux. Les parents se disent satisfaits de la qualité d'accueil de leurs enfants.

Les produits bios, label rouge et provenant de circuit court sont privilégiés pour la fabrication des repas.

Depuis 60 ans, la commune fait en sorte que les dénominations de rues et d'équipements publics concernent à la fois des personnalités connues au-delà de Septèmes-les-Vallons et des Bouches-du-Rhône tout comme des septemois.es qui ont marqué notre territoire par leurs actions.

Le 28 juin 2024, la crèche la Farandole devient « La Farandole Dulcie-September » et le 16 novembre 2024, nous avons dévoilé le nouveau nom de notre EAJE municipal « la Ronde des pitchounes- Yvette Teisseire ».

Des travaux d'envergure pour la rénovation et réfection de la cuisine de la Farandole ainsi que de l'office de remise en température pour la crèche la ronde. Les superficies des deux crèches seront agrandies.

Une subvention a été obtenue pour des travaux de rénovation et réfections de nos deux crèches.

Le Relais Petite Enfance

Le Relais est un espace conçu pour les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les gardes à domicile, et bien entendu les enfants. Il est situé à la Bastide Valfrais, lieu déjà identifié pour la petite enfance car il regroupe le centre aéré maternel et les services de la Protection Maternelle et Infantile.

Nous comptons sur le territoire 20 assistantes maternelles agréées indépendantes. La capacité d'accueil est de 64 places d'agrément.

En 2024, 9 assistantes maternelles ont assisté aux ateliers, 12 ont participé aux fêtes et animation du relais et 16 ont sollicité le relais pour des questions d'ordre administratif ou financier.

Des permanences administratives sans rendez-vous ont lieu tous les lundis de 14h à 16h à la Bastide Valfrais à Septèmes-les-Vallons.

Des temps d'animations collectives avec les enfants ont lieu le lundi de 9h15 à 11h, hors semaines de vacances scolaires. Les sorties en bibliothèque ont lieu en principe le mercredi matin ainsi que celles au jardin des arts. Un partenariat avec ces lieux a permis l'accueil d'enfants et de professionnels sur des temps réservés. Les sorties au jardin des arts sont fonction des expositions qui y sont présentées. Elles ont lieu sur des temps réservés hors horaires d'ouverture au public.

Le Relais Petite Enfance permet aux assistant(e)s maternel(le)s de sortir de leur isolement et aux parents en recherche d'un mode de garde de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Le CCAS participe au comité de pilotage du Relais afin de connaître les évolutions et de participer à l'élaboration des perspectives à venir. Il est envisagé d'augmenter le temps de présence du RPE sur une demi-journée supplémentaire afin de favoriser le développement des ateliers.

La convention a été renouvelée en décembre 2024.

Le Café Poussette :

La convention s'est terminée en décembre 2024.

En raison de la faible participation, les partenaires ont décidé de ne pas renouveler. Un autre format est à l'étude.

Lutte contre les Violences Conjugales

Le CCAS a réalisé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et Solidarité Femmes 13 une exposition sur cette lutte.

Ce temps d'échanges et de sensibilisation s'est organisé le lundi 25 novembre 2024 sur une après-midi.

Cet événement s'est inscrit dans une démarche de « mieux détecter les violences intrafamiliales et mieux prendre en charge les victimes ». Lors de cette demi-journée, trois travailleurs sociaux étaient présents pour accueillir, renseigner toutes personnes souhaitant échanger sur ce sujet. Des partenaires locaux ainsi que des femmes concernées par la thématique sont venues. L'exposition apportait un regard sur des articles de lois, articles de journaux, dépliants, affiches et graphiques pour sensibiliser le public... Dans un espace offrant une écoute professionnelle, confidentielle et gratuite.

Pour 2025, nous attendons la mise en service de bancs peints en rouge dans le but de sensibiliser aux Violences intra familiales dont le 1^{er} sera inauguré le 8 mars 2025 sur la place de l'hôtel de ville.